

Brèves...

ÇA DONNE POUR LES VACANCES!

Pour aider les enfants à partir en vacances, faudra-t-il encore 60 ans ?

La France compte aujourd'hui un million d'enfants pauvres et 3 enfants sur 10 sont encore privés de vacances chaque été. Pourtant, ce droit aux vacances et aux loisirs est inscrit dans la convention des droits de l'enfant... Il reste donc encore beaucoup à faire!

C'est pourquoi l'Association Jeunesse au Plein Air (JPA), dans le cadre de sa 60^e campagne de solidarité, propose aux enfants de se mobiliser pour aider d'autres enfants à partir en vacances



A travers sa campagne, JPA propose deux axes forts pour s'engager à ses côtés.

D'une part l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté, en utilisant les dossiers pédagogiques de réflexion réalisés à cet effet, à destination des écoles, collèges et lycées et téléchargeables sur le site de l'association, ou encore en participant à l'opération BD-Tchôlidaire, soutenue par les éditions Glénat et le Journal des Enfants. Ouverte jusqu'au 11 mars 2005, cette opération qui s'adresse aux élèves de cycle 3 de l'école primaire, aux collégiens, ainsi qu'aux enfants des centres de vacances et de loisirs, consiste en l'écriture d'un scénario de bande dessinée autour du thème de la solidarité pendant les vacances ou les loisirs et inspiré cette année par l'univers de ZAP Collège dessiné par Têhem.

D'autre part une collecte de fonds, qui seront ensuite redistribués sous forme de bourses aux familles, à travers notamment la vente de timbres autocollants ou tout simplement sous la forme d'un don direct à la JPA. Les fonds collectés en 2004 ont permis à 20 000 enfants de découvrir et de donner un sens aux mots vacances et loisirs.

Pour toute information complémentaire, inscriptions au concours de BD, envois de dons : Contacter Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois - 75008 Paris

Tél. 01 44 95 81 20 - Fax. 01 45 63 48 09
ou sur le site www.jpq.asso.fr

Tableau

LE 1^{er} TABLEAU D'AVANCEMENT DE « L'APRÈS - PROTOCOLE »

997 promotions au tableau d'avancement pour l'année 2005 réparties en 260 en hors classe (dont 169 au 1^{er} janvier 2005 et 91 au 1^{er} septembre 2005) et 737 en 1^{re} classe (dont 300 au 1^{er} janvier 2005 et 437 au 1^{er} septembre 2005), tel est le résultat brut de la CAPN du 10 décembre 2004.

L'analyse précise et exhaustive (accompagnée des tableaux et graphiques) effectuée par Jacqueline Vigneron - Vanel doit permettre à chaque collègue, à partir de la photographie générale, non seulement de se situer personnellement dans le cadre de ce tableau d'avancement mais aussi dans sa propre perspective de carrière.

Plus particulièrement, le coordonnateur des commissaires paritaires nationaux souhaite insister sur quelques points spécifiques :

- La préparation du tableau d'avancement 2005, des CAPA à la CAPN.
- La tenue et le déroulement de la CAPN du 10 décembre 2004
- Les perspectives à court et moyen terme et les axes prioritaires de l'action syndicale à mener dans la gestion de nos carrières en général et dans le cadre du paritarisme en particulier.

LA PRÉPARATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT 2005

Certes, rappeler le passé ne fait pas forcément avancer le présent, mais il y contribue sans nul doute, aussi convient-il de ne pas oublier

ASIE DU SUD

unicef
www.unicef.fr

MGEN
www.mgen.fr

Solidarité Laïque
www.solidarite-laïque.org

Des écoles pour revivre

La Mgen, l'Unicef France et les organisations regroupées au sein de Solidarité laïque mettent en œuvre un programme de retour à la scolarisation en Asie du Sud.

1 500 000 enfants attendent votre aide

Adressez vos dons à l'ordre de :
Solidarité laïque
BP 80200 - 75624
Paris cedex 13

d'avancement 2005



Philippe MARIE

que l'existence même d'un tableau d'avancement « conséquent » depuis 2001 est due à la seule action du SNPDEN, que le passage de 8 à 8,5 % en hors classe (soit 70 promotions supplémentaires) résulte également de la seule action du SNPDEN. Aussi, entendre certains - si critiques par ailleurs à l'égard de ce protocole cause de tous les maux - considérer que ce pourcentage est désormais insuffisant et doit être amélioré, est-il tout à la fois bien surprenant mais également réconfortant... à chacun d'en juger le moment venu.

Dans le cadre de la préparation du tableau d'avancement lui-même, la transmission par la Direction de l'Encadrement, des documents suffisamment à l'avance a permis aux commissaires paritaires nationaux d'effectuer normalement leur travail syndical et d'établir une liaison positive avec les commissaires paritaires académiques. Cependant, s'il convient de noter que des progrès ont été réalisés dans la gestion des dossiers - et par conséquent des carrières - des collègues au sein des académies, des erreurs récurrentes subsistent encore (ancienneté de direction et/ou de service, catégories d'établissements successifs...) Aujourd'hui encore, seul le travail de fourmi et l'exigence des commissaires paritaires académiques restent la garantie de l'exactitude et de la fiabilité des dossiers des collègues. L'arrivée promise, du « progiciel gestion Perdi » pour le prochain tableau d'avancement (?) doit absolument être effective pour permettre enfin une homogénéité de la gestion nationale de notre corps.

En outre, si l'harmonisation entre les académies s'améliore, on relève cependant encore des écarts très importants dans la méthode de travail et la tenue des CAPA: entre l'existence

d'un groupe de travail préalable permettant une réflexion commune en amont sur les critères possibles, associant les commissaires paritaires académiques à une vraie recherche de bonne gestion des ressources humaines (sans aucunement tomber dans le piège d'une quelconque cogestion...) et l'arrivée de recteurs (ou rectrices) en séance avec une liste préétablie qu'ils portent à la connaissance des commissaires paritaires en même temps que les critères retenus. Certaines CAPA sont parfois bien courtes et les échanges bien réduits, leurs procès-verbaux se contentent ainsi de rapporter: « après discussion » sans donner la moindre teneur de la discussion et des échanges.

Assez généralement, de façon positive, les recteurs ont tenu compte de « l'effet mémoire » (pratiquement toujours en 1^{re} classe mais plus diversement en hors classe) - Ainsi subsiste-t-il une prise en compte très diversifiée, et donc très inégalitaire de l'effet changement d'académie, voire même de département ou d'établissement, d'où la nécessité de bien suivre et donc bien reconstituer la globalité de la carrière de chaque personnel de direction.

Surtout, il faut rappeler, une fois encore, que la vigilance des commissaires paritaires académiques concernant le classement des collègues retraitables en position « utile » (c'est à dire devant être nécessairement promu au 1^{er} janvier) dès la CAPA, doit être extrême afin d'éviter certaines remises en cause pouvant être mal vécues, lors de la CAPN.

Le rôle des commissaires paritaires académiques est donc absolument fondamental et prépondérant de la préparation des tableaux

académiques, à leur finalisation en CAPA, et à la rédaction du procès-verbal. A cet effet le rappel du strict respect de l'article 39 du décret du 28 mai 1982 portant organisation des commissions paritaires nous paraît indispensable.

« Toutes facilités doivent être données aux commissions administratives paritaires par les administrations pour leur permettre de remplir leur attribution.

En outre communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission huit jours au moins avant la date de la séance ».

LA CAPN ET LE CONSTAT DU TABLEAU D'AVANCEMENT

En réponse aux demandes du SNPDEN, le directeur s'engage sur trois points:

- Constitution de groupes de travail préalables favorisant l'homogénéisation académique dans la préparation des CAPA
- Engagement de la DE auprès des recteurs de bien assurer la continuité de carrière d'une académie à l'autre (« pas d'attente indispensable à l'arrivée dans une nouvelle académie »)
- Veiller - par la promotion des agrégés - à l'attractivité du corps des personnels de direction.

Au-delà du constat du tableau d'avancement - 1 000 promotions supplémentaires - pour l'année 2005 il convient de souligner quelques points clés.:

- Sans la récupération de 300 postes gagés en 1^{re} classe le nombre de promotions aurait connu une baisse très sensible.
- Le gain de 0,5 % en hors classe a permis une première « bouffée d'oxygène » au-delà des seuls départs en retraite désormais pris en compte.
- L'effet croisé du recul objectif de l'âge de la retraite et de l'abaissement de l'âge moyen des diverses promotions (et par voie de conséquence de la possibilité pour les collègues d'en bénéficier plus longtemps) diminue proportionnellement d'autant le nombre de promotions possibles.

2006 ET APRÈS ?

Les interrogations sont nombreuses et d'importances diverses entre le court et le moyen terme et nécessitent des réponses politiques et/ou stratégiques adaptées.

A court terme (2006): dans le cadre du suivi et de l'actualisation du protocole, une révision des pourcentages des différentes classes visant à atteindre 12 % en hors classe et 48 % en 1^{re} classe doit être obtenue. Pour mémoire, lors de la signature du protocole (en 2000), le Ministère de l'Éducation Nationale avait proposé 10 % en hors classe, il s'honorait de reprendre ce pourcentage, afin de maintenir d'une part une réelle promotion de carrière et une véritable reconnaissance des personnels de direction en activité et d'autre part de continuer à rendre attractif le « MÉTIER » de personnel de direction dans les prochaines années (au cours desquelles plus de 2/3 du corps sera renouvelé).

Promotions 2005 : bilan chiffré



Jacqueline VIGNERON-VANEL

Les commissions paritaires nationales se sont déroulées le 10 décembre 2004 pour les tableaux d'avancement à la hors classe et à la 1^{re} classe. Elles faisaient suite aux commissions paritaires académiques qui ont étudié les propositions des recteurs.

RAPPELS

Sur la définition de promouvable

Un collègue promouvable est un collègue qui remplit les conditions fixées par le statut pour pouvoir bénéficier d'une promotion, c'est à dire un passage dans la classe supérieure.

Sur l'établissement de la liste des promus

La liste des promouvables proposés pour une promotion (tableau d'avancement) est établie par le recteur et transmise à la CAPA. Après la CAPA, la liste « remonte » au ministère.

La CAPN étudie la liste établie par la Direction de l'Encadrement (DE) en fonction des avis rectoraux et des effectifs attendus. La liste définitive est proposée ensuite au Ministre après la CAPN.

Sur le nombre de promus

Le « remplissage » de la hors classe et de la 1^{re} classe pour atteindre les pourcentages prévus par le statut ayant été obtenu en 2004, le nombre de promotions dans les deux classes promotionnelles risquait de se limiter aux seuls postes laissés par les départs des collègues. Le SNPDEN a

obtenu le passage de 8 à 8,5 % du pourcentage de la hors classe, ce qui a permis d'augmenter d'un peu plus de 70 le nombre de promotions dans cette classe.

BILAN GLOBAL DES PROMOTIONS

Les promotions de l'année 2005 prononcées au 1^{er} janvier 2005 s'inscrivent dans le respect du nouveau statut des personnels de direction, un corps unique à 3 classes avec 8,5 % des effectifs en hors classe, 45 % en 1^{re} classe, et 46,5 % en 2^e classe en janvier 2005.

Le passage obtenu d'un taux de 8 à 8,5 % pour l'effectif de la hors classe a permis une création d'emplois en hors classe de 72.

Pour respecter cette répartition :

260 promotions en Hors Classe
737 promotions en 1^{re} classe

Le nombre de promotions en hors classe se calcule à partir :

- de la création d'emplois due au passage de 8 à 8,5 % de l'effectif de la classe
- des postes vacants par les départs à la retraite, les décès, ou tout autre départ
- de l'ajustement entre les effectifs constatés et les chiffres inscrits au projet de la loi de finances 2004.

Le nombre de promotions en 1^{re} classe se calcule à partir :

- des postes vacants par les départs à la retraite, les décès, ou tout autre départ,
- de l'ajustement entre les effectifs constatés et les chiffres inscrits au projet de la loi de finances 2004.

A partir de ces éléments, voici les résultats proposés aux CAPN du 10 décembre 2004 :

EN HORS CLASSE

260 promotions

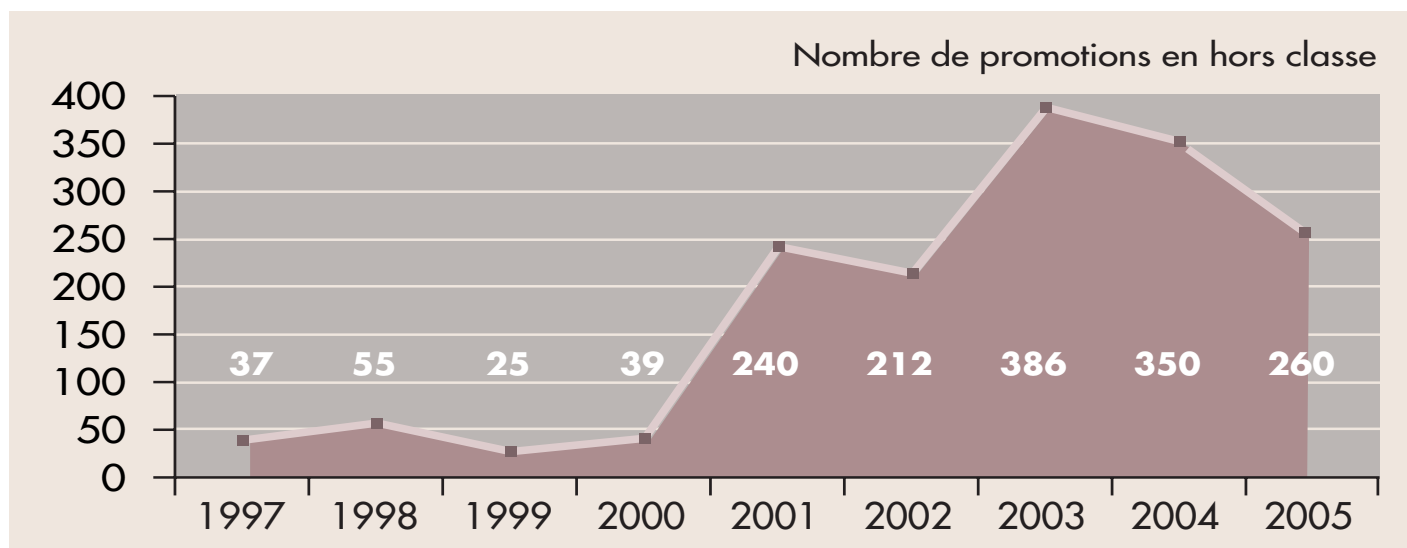
169 en janvier et 91 en septembre

Ce nombre de promotions peut être mis en relation avec le nombre de promouvables, 260 promotions sur un effectif de 1 579 promouvables, soit :

16 % de collègues de 1^{re} classe promouvables ont été promus en hors classe

Pour se repérer :

1. En 2003 : 386 promotions, 326 en janvier et 60 en septembre pour un total de 1 521 promouvables, soit 25 %.
- en 2004 : 350 promotions, 320 en janvier et 30 en septembre pour un total de 1 474 promouvables, soit 24 %
2. Évolution sur les 9 dernières années :



3. Le nombre de promouvables en hors classe a augmenté par rapport à 2004, passant de 1474 à 1579 soit 105 promouvables supplémentaires. C'est une conséquence de l'augmentation des promotions en 1^{re} classe depuis 5 ans.

Ainsi :

- soit l'académie a vu son effectif de promouvables diminuer et donc d'autant plus son nombre de promus (11 académies concernées) ;
- soit l'académie a vu son effectif de promouvables augmenter de manière sensible pour voir augmenter également son nombre de promus (1 académie concernée).

- soit l'augmentation du nombre de promouvables n'a pas induit une augmentation du nombre de promus (19 académies concernées).

27 % de collègues de 2^e classe promouvables ont été promus en 1^{re} classe

Pour se repérer :

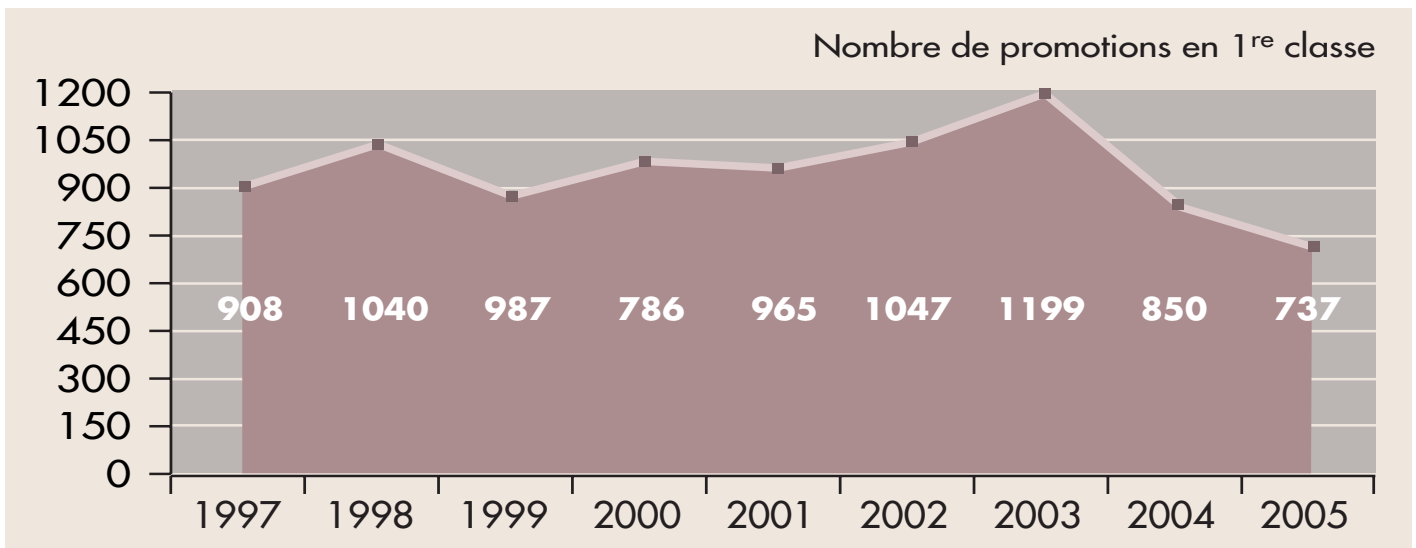
1. En 2003: 1 199 promotions, 1 061 en janvier et 138 en septembre pour un total de 2 914 promouvables, soit 41 %.
- en 2004: 850 promotions, 797 en janvier et 53 en septembre pour un total de 2 349 promouvables, soit 36 %.
2. Évolution sur les 9 dernières années :

EN 1^{re} CLASSE

737 promotions

300 en janvier et 437 en septembre

Ce nombre de promotions peut être mis en relation avec le nombre de promouvables, 737 promotions sur un effectif de 2 719 promouvables, soit :



3. Le nombre de promouvables en 1^{re} classe a augmenté de 15 % par rapport à 2004, passant de 2349 à 2719 soit 370 promouvables supplémentaires, le nombre de promotions possible par rapport aux promouvables a diminué de 9 %.

Ainsi :

- soit l'académie a vu son effectif de promouvables augmenter de manière sensible pour voir augmenter également son nombre de promus (3 académies concernées) ;

- soit l'augmentation du nombre de promouvables n'a pas induit une augmentation du nombre de promus (28 académies concernées).

En conclusion

Pour cette première partie, voici une vue globale de notre corps par classe en 2005 : (Réf. : PLF effectifs 2005)

RÉPARTITION ACADÉMIQUE

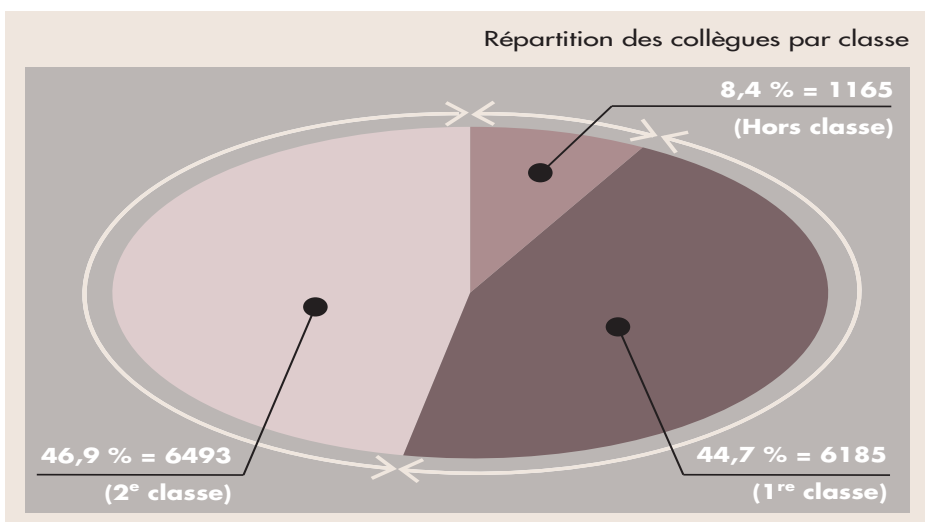
Principe mis en place pour la répartition académique des promotions.

Le nombre des promouvables de l'académie par rapport au nombre total des promouvables donne le taux afférent (on dit aussi « le poids ») à l'académie concernée pour son effectif de promotions.

Exemple :

- L'académie de NANCY-METZ compte 128 promouvables à la 1^{re} classe sur un total national de 2 719.
- elle pèse donc pour 4,7 % dans le total des promotions.
- le total des promotions est pour 2005 de 737.
- 4,7 % de 737 égale 34,63 soit 35 promotions.

Pour connaître les chiffres de l'an passé pour une académie précise, se reporter au bilan 2004 paru dans DIRECTION n° 115 page 28. Merci.



Répartition académique des promotions

ACADÉMIE	EN 1 ^{RE} CLASSE			EN HORS CLASSE			ACADÉMIE	EN 1 ^{RE} CLASSE			EN HORS CLASSE		
	TOTAL	EN JAN	EN SEPT	TOTAL	EN JAN	EN SEPT		TOTAL	EN JAN	EN SEPT	TOTAL	EN JAN	EN SEPT
AIX-MARSEILLE	37	15	22	10	6	4	MONTPELLIER	24	10	14	11	7	4
AMIENS	24	10	14	6	4	2	NANCY-METZ	35	14	21	9	6	3
BESANCON	13	5	8	5	3	2	NANTES	34	14	20	11	7	4
BORDEAUX	33	13	20	14	9	5	NICE	21	9	12	8	5	3
CAEN	21	9	12	4	3	1	ORLEANS-TOURS	31	13	18	10	6	4
CLERMONT-FD	19	8	11	6	4	2	PARIS	13	5	8	14	9	5
CORSE	3	1	2	1	1	0	POITIERS	23	9	14	7	5	2
CRETEIL	46	18	28	14	9	5	REIMS	15	6	9	6	4	2
DIJON	18	7	11	6	4	2	RENNES	26	11	15	10	6	4
GRENOBLE	39	16	23	12	8	4	REUNION	10	4	6	4	3	1
GUADELOUPE	10	4	6	3	2	1	ROUEN	20	8	12	5	3	2
GUYANE	3	1	2	1	1	0	STRASBOURG	19	8	11	7	5	2
LILLE	47	19	28	13	8	5	TOULOUSE	27	11	16	11	7	4
LIMOGES	11	5	6	3	2	1	VERSAILLES	51	21	30	19	12	7
LYON	27	11	16	11	7	4	29 ^e base	29	12	17	15	10	5
MARTINIQUE	8	3	5	4	3	1	TOTAUX	737	300	437	260	169	91

(La 29^e base correspond aux TOM et à l'étranger, et aux postes divers)

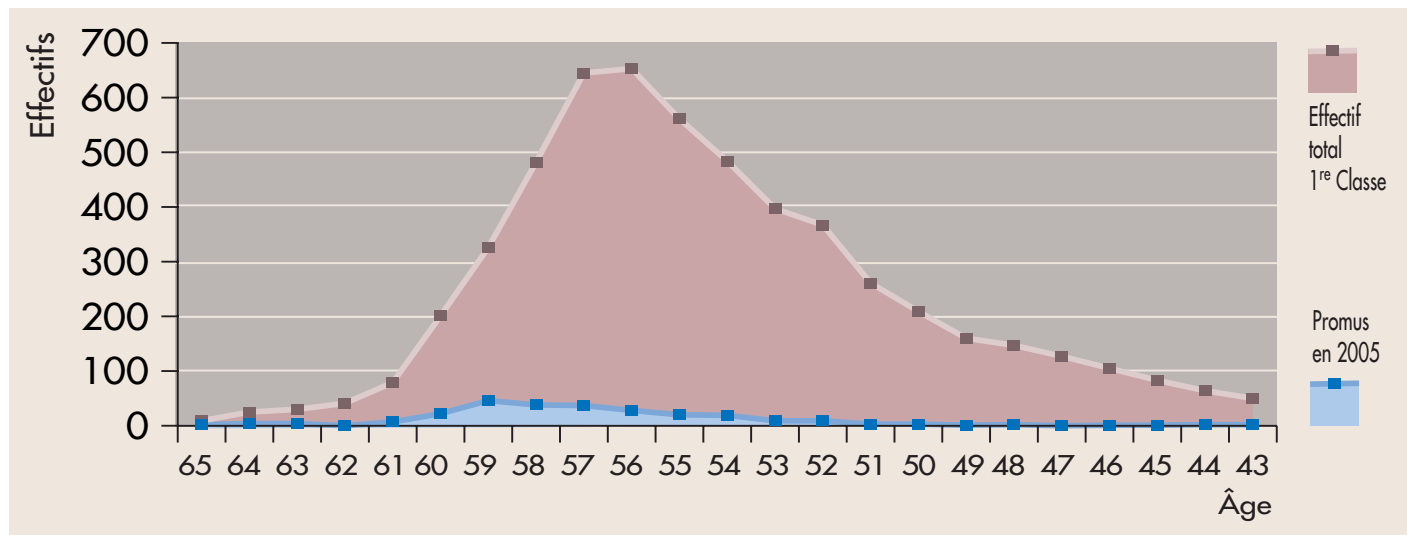
RÉPARTITION PAR ÂGE

Répartition des promus hors classe 2005 dans la 1^{re} classe 2004

(Réf. : ministère âge 1^{re} classe; CAPN âge des promus)

Âge en 2004	65	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43
Effectif tot. 1 ^{re} CL	9	25	30	41	79	201	326	482	645	653	561	484	397	367	261	209	160	147	127	105	83	64	50
Promus en 2005	2	4	4	0	7	22	46	38	37	28	20	19	9	9	3	3	1	2	0	1	1	2	2
En %	22	16	13	0	9	11	14	8	6	4	4	4	2	2	1	1	1	1	0	1	1	3	4

Soit :



Les 3/4 (74 %) des promus en hors classe ont entre 55 et 60 ans en 2004

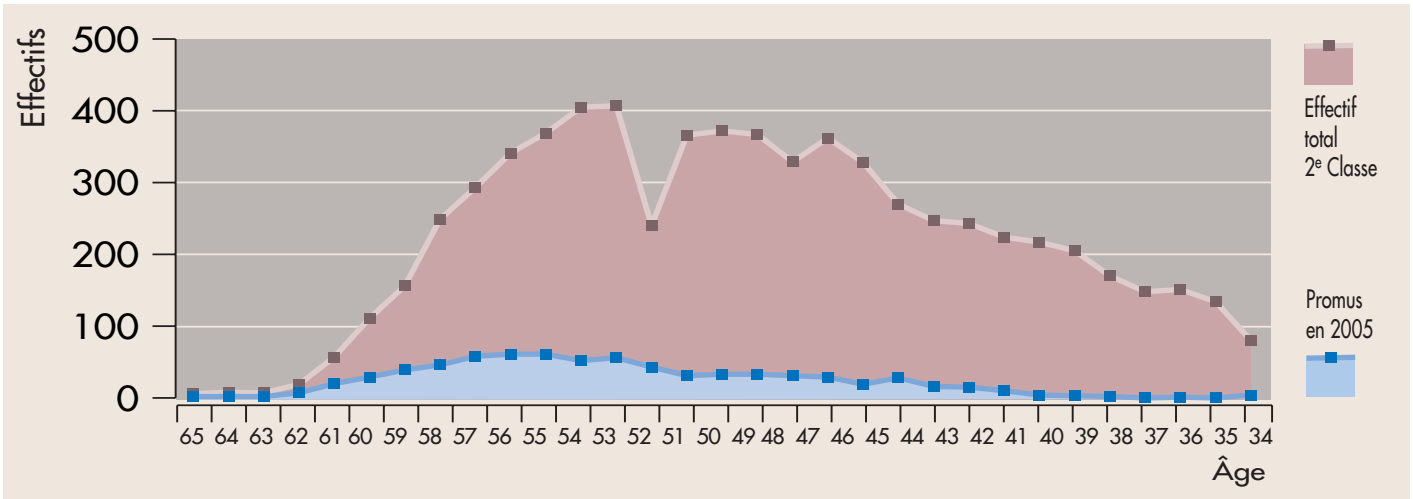
Le plus ancien promu a 65 ans et le plus jeune 43 ans.

Répartition des promus 1^{re} classe 2005 dans la 2^e classe 2004

(Réf. : ministère âge 2^e classe; CAPN âge des promus)

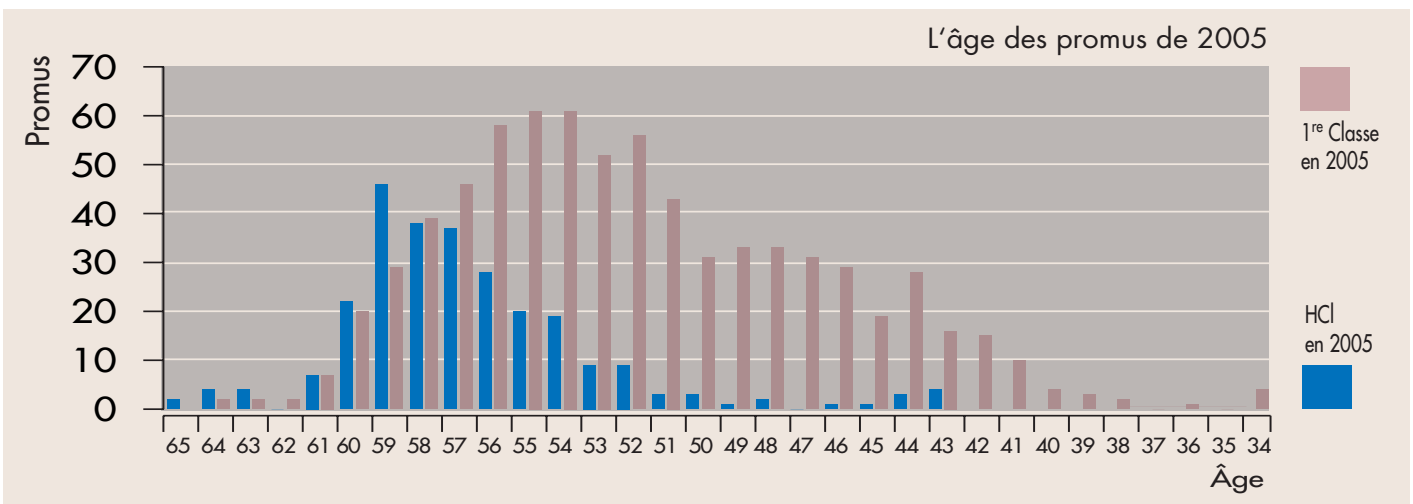
Âge en 2004	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34
Effectif tot. 2 ^e CL	6	8	7	19	57	111	156	249	293	341	369	405	407	340	366	372	367	329	362	328	270	247	243	224	217	205	170	148	151	134	80
Promus en 2005	2	2	2	7	20	29	39	46	58	61	61	52	56	43	31	33	33	31	29	19	28	16	15	10	4	3	2	0	1	0	4
En %	33	25	29	37	35	26	25	18	20	18	17	13	14	13	8	9	9	9	8	6	10	6	6	4	2	1	1	0	1	0	5

Soit :



Répartition des promus en 2005 selon l'âge de la classe d'origine

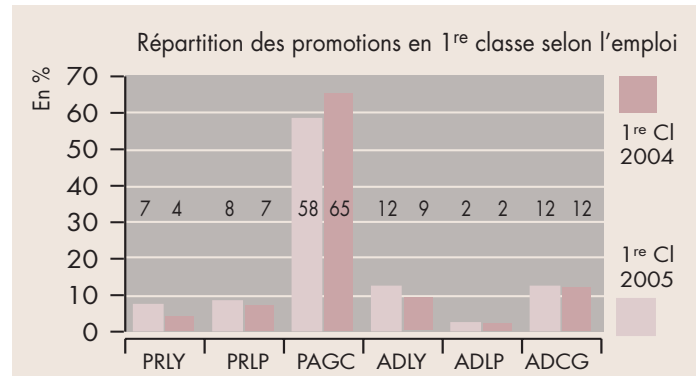
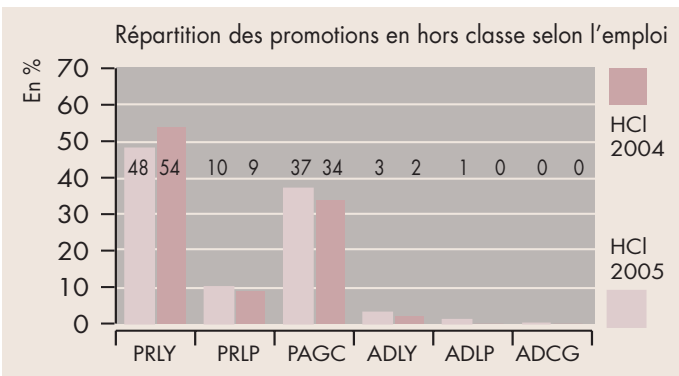
Les 2/3 (67 %) des promus en 1^{re} classe ont entre 50 et 60 ans en 2004. Le plus ancien promu a 64 ans et le plus jeune 34 ans.



RÉPARTITION PAR EMPLOI

En hors classe, la moitié des promus concerne les proviseurs de lycée et plus d'un tiers concerne les principaux.

En 1^{re} classe, plus de la moitié des promus concerne les principaux.



Les taux ci-dessus se réfèrent aux promus ; il serait sans doute intéressant de les comparer au vivier de l'emploi considéré.

Conclusion

Au nom des commissaires paritaires, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2005 dans votre vie professionnelle comme pour les vôtres.